

DEAS - Formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

PROCHAINE RENTRÉE : JANVIER 2022

PARCOURS PASSERELLE ET POST-VAE

La formation partielle (dite « passerelle ») conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant se déroule à temps complet et en discontinu, en fonction des unités d'enseignement restant à valider par le candidat.

Public concerné

La sélection à l'entrée en formation est ouverte aux candidats titulaires d'un des titres et diplômes suivants ou d'une décision du jury VAE.

Titre / Diplômes	Modules à valider	Stages correspondants
DEAVS / MCAD	2, 3, 6 et 8	OUI
DEAMP	2, 3 et 6	OUI
DEA / CCA	1, 3, 6 et 8	OUI
TPAVF	2, 3, 6, 7 et 8	OUI
DEAES / Accompagnement de la vie à domicile	2, 3, 6 et 8	OUI
DEAES / Accompagnement de la vie en structure	2, 3 et 6	OUI
DEAES / Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	1, 2, 3, 6 et 8	NON
VAE Aide-Soignant	Se référer à la décision du Jury	

Parcours

L'enseignement en institut de formation comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des séances d'apprentissages pratiques et gestuels. **La participation aux enseignements est obligatoire selon le parcours (Cf. Tableau).**

Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne - 4 semaines (140 heures)

Module 2 : L'état clinique d'une personne - 2 semaines (70 heures)

Module 3 : Les soins - 5 semaines (175 heures)

Module 4 : Ergonomie - 1 semaine (35 heures)

Module 5 : Relation-communication - 2 semaines (70 heures)

Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers - 1 semaine (35 heures)

Module 7 : Transmission des informations - 1 semaine (35 heures)

Module 8 : Organisation du travail - 1 semaine (35 heures)

En moyenne, les stages sont au nombre de 3 ou 4, entre 12 et 14 semaines selon le parcours.

Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève. Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales.

Intervenants

Infirmiers formateurs permanents et des intervenants extérieurs, professionnels exerçant dans le secteur sanitaire ou social.

Méthodes pédagogiques

Cours magistral, power point
Réflexion de groupe
Commentaires de documents
Travaux dirigés / Ateliers
Retour d'expériences
Projets pédagogiques transversaux
Suivi individualisé du parcours

Modalités d'évaluation

Chaque module est évalué selon la directive du référentiel de formation : devoir sur table, mise en situation professionnelle en stage, étude de cas et argumentation orale.

Le Diplôme d'Etat est délivré par la DRJSCS à l'issue de la formation (sous réserve de l'acquisition des compétences et unités de formation manquantes).

Modalités de financement

Selon le parcours de formation à réaliser et selon votre statut à l'entrée de la formation, il existe différents types de financement. Une information individuelle et exhaustive vous sera faite sur demande.

Contact

05 56 43 70 82
contact@cfpbna.asso.fr

MAJ le 20/11/2020

Centre de Formation Professionnelle
Bordeaux Nord Aquitaine
Association Loi 1901

CFPBNA

6 rue Robert Charazac - 33300 Bordeaux - Tél. : 05 56 43 70 82 - contact@cfpbna.asso.fr - www.cfpbna.asso.fr
Prestataire de formation enregistré sous le n°72 33 0072333 auprès du Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) / N° Siret : 382 534 634 00037 - APE : 8559A (non assujéti à la TVA)